

Savoir anticiper

PRESAJE se veut prospectif. Il s'agit de regrouper le maximum de jeunes (magistrats, avocats, universitaires, économistes, hommes d'entreprise) pour raisonner à dix ans. Dans dix ans, la justice française en aura à peine terminé avec la catastrophe de Toulouse et l'on discutera, encore, de la responsabilité de salariés qui, ayant parfaitement exécuté leur contrat de travail classique, se voient, néanmoins, reprocher un comportement professionnel considéré comme punissable selon un droit qui reste à écrire. Les juges financiers mondiaux n'auront pas davantage terminé de traiter les conséquences des méga-faillites américaines de 2002 et des responsabilités des dirigeants et de leurs contrôleurs défaillants, dans une jungle impénétrable de droits et de règles.

Il faut absolument s'affranchir de l'esclavage de l'instantané, plus ou moins sondé ou manipulé, dans lequel vivent tous les décideurs. Au point que toutes les réflexions, si intéressantes soient-elles, nous ramènent vers la sempiternelle critique de l'inadaptation de la société française au monde qui l'entoure, en oubliant que toutes les sociétés humaines sont malades de ne plus pouvoir, seules, maîtriser leurs destins. Sauf la société nord-américaine qui est malade de trop maîtriser le destin des autres !

E D I T O R I A L *PRESAJE a inauguré sa série "Perspectives" par deux réunions de travail, l'une en mai sur le droit du travail, l'autre en juin sur l'épargne. Ce n'est pas par hasard : le travail, l'épargne, la création, le sport, la santé, le transport, la communication représentent autant de marchés qui nous démontrent, chaque jour, comment se profilent d'inévitables changements de comportement ; avec, corrélativement, la nécessité de cerner ce que la loi, le règlement, la justice et plus généralement le droit peuvent apporter de contraintes ou d'ouvertures.*

Le grand besoin d'un regard neuf

Les décideurs que nous venons d'évoquer appartiennent à une génération qui subit la cruauté de voir ses rêves de paix et d'amour transformés en cauchemars de guerre et de haine. Ceux qui ont la tête bien faite et le cœur bien accroché résistent mais il leur manque trop souvent le soutien des anciens, que l'idéologie ambiante a mis au rancart, et la vision originale de trentenaires trop souvent soumis, dans l'économie comme dans le droit et la justice, à la dictature du couple rentabilité/productivité.

L'ambition de PRESAJE est de s'ouvrir à tous ceux qui comprennent cette nécessité, ce devoir et ce besoin de réflexion, sans perturber leur travail, ni contrarier leurs ambitions, bien au contraire. Leur avenir en dépendra.

PERSPECTIVES PRESAJE TRAVAIL et VIE PROFESSIONNELLE

réunion du 22 mai 2002

La maison des avocats a accueilli le premier débat par lequel devaient s'ouvrir, dans l'esprit prospectif propre à la démarche PRESAJE, les perspectives du passage du droit du travail modèle XXème siècle vers le droit de la vie professionnelle modèle XXIème siècle..

Xavier LAGARDE, professeur agrégé de droit

Xavier LAGARDE met en évidence l'état d'extrême complexité d'un système normatif qui reste construit sur le taylorisme et la subordination du faible au fort.

Il rappelle que la base de ce droit repose sur le concept de temps fourni par le salarié à la subordination qu'il subit et que les innombrables contraintes, dérogations, exonérations, protections imposées par les réalités économiques ont encore plus compliqué le fonctionnement d'une mécanique légale qui connaît avec la loi sur les 35 heures le degré extrême de difficulté.

La croissance, le développement des sociétés humaines, l'imagination et l'innovation qu'elles développent, trouvent leurs origines dans des structures économiques simples, souples, transformables, au sein desquelles les rapports professionnels ne reposent plus sur le triptyque salariat, hiérarchie, subordination, mais sur celui de créativité, coopération, rémunération qui pousse à l'éclatement des structures hyper-centralisées.

Florence RICHARD, avocate au barreau de Paris

L'adaptation c'est bien, la "révolution" c'est mieux, pense Florence RICHARD. La distinction entre salarié et non salarié s'estompe, surtout si l'on considère le salariat comme une garantie de revenus, la vie durant, dans des statuts protégés, dont il est évident que la communauté non protégée supportera de plus en plus mal le poids. L'aspiration au travail va se déplacer vers le désir d'indépendance dans l'exercice de l'activité et l'acceptation, soit par périodes, soit en permanence, d'une mixité entre la rémunération de type salarial et la rémunération de type "partage" liée à la créativité et à la coopération.

Selon elle, trois objectifs devraient être visés dans un proche avenir :

1 retenir la notion de citoyen au travail, en général salarié, pas tout le temps, pas obligatoirement, et accepter que ce citoyen au travail soit libre de son temps de travail, dans la journée, dans la semaine, dans le mois, dans l'année, selon les différentes contraintes économiques des entreprises

2 retenir, pour conséquence évidente de cette évolution, une généralisation du contrat comme relation de base entre les parties intéressées, la loi fixant simplement le cadre de ce qui n'est pas licite au regard du respect des équilibres sociaux.

3 intégrer dans les rapports professionnels de nombreux éléments qui sont venus, dans la pratique, avec l'évolution des mœurs et des comportements en société, ajouter à la vie professionnelle des conditions nouvelles aux droits et devoirs qui ne se limitent pas à ceux du patron à l'égard de son employé, et vice-versa.

Agnès VALENTIN, directeur adjoint des ressources humaines de Sofinco

Forte de son expérience de terrain, Agnès VALENTIN confirme à quel point il est indispensable de réviser les concepts de notre droit. Elle met en évidence les obligations d'équilibre et d'arbitrages permanents qui pèsent sur la gestion des rapports professionnels. L'entreprise doit, impérativement, conserver son efficacité commerciale, sa rentabilité financière, la productivité de son exploitation. Le maintien de son effectif en dépend.

L'entreprise, ses dirigeants et ses cadres doivent comprendre les textes à appliquer, veiller à ce que cette compréhension soit partagée par les représentants du personnel et, surtout, agir en conformité avec ces textes auxquels la nature juridique associe de nombreuses sanctions pénales, ajoutant encore à leur complexité.

Les comportements des acteurs dans les rapports professionnels multiformes, à la fois institutionnels et concurrentiels, voire antagonistes, doivent être traités avec un très haut degré de technicité, tant les conséquences de l'incompétence sont préjudiciables.

CONCLUSION

> ou bien le système normatif existant sera conservé, auquel cas des pans entiers de l'activité économique, émigreront vers des communautés étrangères, laissant sur place un chômage structurel et incompressible avec l'assistantat qu'il imposera.

> ou bien un nouveau système normatif, diversifié en fonction des activités économiques que la communauté nationale voudra conserver, sera mis en place, auquel cas un nouveau droit de la vie professionnelle, plus autonome et plus contractuel, verra le jour.

La seconde réunion PRESAGE du 19 juin, toujours à la maison des avocats, s'est intéressée à l'épargne, en visant dans le mille, alors que la tempête allait se lever avec l'ouragan des malversations et les typhons des surendettements.

Nous voilà bien entre virtualité et pénible réalité, dans une confusion que nos trois animateurs nous ont aidés à dissiper, en orientant nos futurs travaux.

Frank CEDDAHA, managing director de Abn Amro Bank

Franks CEDDAHA a attiré l'attention sur l'extrême concentration des opérateurs intervenants dans le placement du "papier" qui constitue le support de l'épargne investie : une cinquantaine dans le monde. Cette situation comporte des risques évidents : effets d'imitation, de suivisme, toute puissance de la mode, phénomènes d'emballement, etc., hélas complétés depuis notre réunion par la révélation de pratiques carrément délictueuses, faites de copinage et de falsifications, qui font douter l'épargnant après l'avoir fait trembler.

Abordant les pratiques des fonds indiciels ou alternatifs, il a expliqué comment leur gestion dynamique entraînait un accroissement brutal des variations constatées, en positif comme en négatif, variations résultant de comportements exacerbés par la domination d'une cohorte d'analystes aux conclusions parfois expéditives.

Elisabeth LULIN Présidente de "Paradigmes"

Le point de vue d'Elisabeth LULIN a eu le grand mérite d'ouvrir la perspective, une fois le décor et les acteurs présentés par ses prédécesseurs en reprenant le thème de l'inévitable ruée vers la régulation qui suit, en général, le rush vers la spéculation.

Stigmatisant la culture française de la loi et du règlement, elle se réfère à la théorie du marteau selon laquelle tout possesseur de cet outil cherche un clou pour l'enfoncer. De même, tout détenteur de pouvoir rêve de s'en servir. Elle a rappelé à quel point le complexe politico-administratif de type français était lourdement équipé d'objets contondants, et souhaite qu'un effort de réflexion sur une régulation incitative et contractuelle soit engagé dans l'évolution du marché de l'épargne.

Charles BEIGBEDER, fondateur de Self-Trade

Créateur avec succès, au grand moment de la bulle spéculative, d'une société opératrice dans les transactions boursières en ligne, Charles BEIGBEDER nous a apporté l'expérience irremplaçable de celui qui a vécu les deux cotés du pic, à la montée et à la descente.

En tirant trois leçons des dysfonctionnements constatés :

1 la qualité de l'investissement doit reposer sur une information équilibrée. Or la documentation reste filtrée par les analystes qui sont nécessairement vulnérables face à certaines manipulations de la communication chiffrée. En outre, les opérations des dirigeants sur leur propre capital, domaine opaque, sauf en Allemagne, renforcent cette asymétrie entre la documentation des actionnaires et celle des dirigeants.

2 les défaillances nées du compartimentage des marchés d'actions ont, parfois, gravement affecté les sécurités sur lesquelles les épargnants croyaient pouvoir compter, sans avoir une juste conscience de la différence de niveau de risque entre le premier, le second et le nouveau marché. Les sécurités à l'introduction n'ont pas toujours fonctionné. Tel le cas d'un serveur internet souscrit à l'excès par l'épargnant, en toute confiance en raison de sa cotation au premier marché et dont le retournement catastrophique a ruiné la totalité de son actionariat.

3 les approximations hasardeuses ou totalement aventureuses des "business plans", totalement irréalistes, sont venus ajouter des pratiques qui conduisaient, comme on l'a déploré trop tard, à valoriser des pertes par des multiples qui n'auraient jamais été appliqués à des bénéfices.

Opposant le pragmatisme habituel des Anglo-Saxons au dogme de l'État omnipotent, elle a donné l'exemple d'un traitement paradoxal, pour un esprit administratif, celui du permis de conduire : considérant qu'à la fin, c'est le système d'assurance collectif et obligatoire qui supporte les conséquences des risques de la conduite automobile, ne serait-il pas logique que le permis de conduire, le type de garantie et le montant de la prime soient délivrés et fixés par l'opérateur en dernier ressort ? Réflexion naturellement transposable au marché de l'épargne.

Ce détour par la gestion des situations paradoxales, qui sont souvent celles des épargnants, a ouvert de très larges perspectives, pour l'étude qui est mise en chantier, sur une activité humaine, l'épargne, qui est en train de connaître un gigantesque sinistre, sauf pour ceux qui avaient tricoté leur "bas de laine" avant la fin du siècle.

La prochaine
réunion
"Perspectives"
aura lieu
le mercredi
2 Octobre 2002

à 18h30

à la maison des avocats,
2-4, rue de Harlay
75001 PARIS
(parking Place Dauphine)

Elle aura pour thème
(exposés et débats) :

Les marchés de
l'audio-visuel :
créateurs,
producteurs,
pirates.

Pourquoi PRESAJE ?

L'Institut PRESAJE développe une interactivité originale de réflexion, de formation et de propositions. Il s'adresse spécialement aux jeunes diplômés qui viennent de s'engager dans les professions juridiques et judiciaires et dans les activités économiques.

PRESAJE leur propose d'imaginer ensemble, de manière prospective, comment évolueront les éléments communs au droit, à la justice et à l'économie d'ici à dix ans, date à laquelle ils exerceront les responsabilités du pouvoir, qu'il soit public ou privé.

L'Institut leur offre des lieux de travail et de rencontre, en toute liberté. Les animateurs sont recrutés parmi d'autres jeunes, riches de leur première expérience dans des fonctions juridiques ou économiques. Ils les aident à faire connaître leurs conclusions.

Comment fonctionne PRESAJE ?

PRESAJE est dirigé par un conseil d'administration composé de ses membres fondateurs, auxquels viendront se joindre des personnalités conjuguant des compétences reconnues avec des expériences en phase avec les objectifs de l'Institut.

Son fonctionnement repose sur trois organes :

- > un comité d'éthique,
- > un comité d'orientation, chargé de définir la ligne générale des travaux et du choix des sujets,
- > un comité budgétaire.

Comment travaille PRESAJE ?

Il existe deux types d'activités :

- les rencontres ouvertes, baptisées "Perspectives", où sont débattus des sujets d'actualité ; un certain nombre sont repris dans les analyses plus approfondies des groupes de travail,
- les chantiers de longue haleine, confiés à des groupes de travail spécialisés, ayant pour objectif, après plusieurs mois de travail analytique, d'aboutir à un rapport donnant lieu à publication.

Le Comité d'Ethique

- **Pierre BEZARD**, Président honoraire de la chambre commerciale de la Cour de cassation,
- **Jean-Denis BREDIN**, Avocat, membre de l'Académie française,
- **Jean-René FARTHOUAT**, Avocat, Président du Conseil national des barreaux de France,
- **Marc VIENOT**, Président d'Eurolace.

Le Conseil d'Administration

- **Président : Michel ROUGER**, Président honoraire du tribunal de commerce de Paris,
- **Vice-Président : Albert MERLIN**, Président d'honneur de la Société d'économie politique,
- **Trésorier : Bernard DELAFAYE**, Avocat général honoraire près la cour d'appel de Paris, contrôleur général de Lagardère SCA
- **Administrateur : Jean-Baptiste PARLOS**, Magistrat

PRESAJE

PROSPERATIVE, **R**ECHERCHES, **E**TUDES **S**OCIÉTALES **A**PPLIQUÉES À LA **J**USTICE ET À L'**E**CONOMIE
Association loi du 1^{er} juillet 1901 - siège social : 30 rue Claude Lorrain - 75016 PARIS

Tél. : 01 46 51 12 21 - Fax : 01 46 51 36 02 - E-mail : presaje@club-internet.fr

Directeur de Publication : Michel ROUGER